



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

ADPEP 45

COMPTE ADMINISTRATIF

I.M.E LASOURCE

2016

ADPEP 45
25 Boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLEANS Cedex 1

I.M.E
Avenue de l'Hôpital
45072 ORLEANS CEDEX 2

RAPPORT D'ACTIVITE

➤ **Actions auprès des usagers**

L'I.M.E. La Source a un agrément de 141 places. Certains jeunes sont en prise en charge partagée, soit avec le SESSAD Pro dans le cadre du dispositif Action de Construction de Projet, soit avec un autre IME dans le cadre du CFAS. En 2016, **l'IME accueille 151 jeunes**, actuellement âgés de 12 à 21 ans.

L'ensemble des jeunes est accueilli en raison d'une déficience intellectuelle. Cette déficience peut être accompagnée de troubles associés : principalement des troubles instrumentaux (accès au langage écrit et parlé, maîtrise des gestes quotidiens de l'autonomie) et/ou de troubles du comportement.

La population accueillie à l'I.M.E. La Source présente, au regard des handicaps et pathologies, un fort niveau de complexité :

- Déficience intellectuelle légère pour la majorité à moyenne
- Déficiences du psychisme (troubles du comportement et de la conduite, déficience du psychisme, voire des troubles psychiatriques graves)
- Déficience du langage (oral et écrit)

Mixité

Cette année, l'établissement accueille majoritairement des garçons : 36% de filles et 64 % de garçons.

Mesures de protection :

- En 2016, 17 jeunes ont une mesure de placement (MECS, Famille d'Accueil).
- 9 jeunes font l'objet d'une mesure éducative judiciaire (AEMO).
- Les mesures Curatelle ou Tutelle concernent 8 jeunes.

Âges

L'éventail des âges des jeunes accueillis s'étale depuis quelques années de 12 à 21 ans.

Nous analysons l'accueil relativement tardif (12 ans au lieu de 6 dans l'agrément) comme étant le fait du développement de la politique d'intégration scolaire sur le secteur. En effet, beaucoup de jeunes proviennent de l'ULIS Ecole, qui accueillent les enfants jusqu'à 12 ans maximum.

Au cours de ces dernières années, les jeunes de plus de 14 ans orientés et accueillis par l'établissement sont majoritaires. La section SEES accueille jusqu'à 15 jeunes. La grande majorité des jeunes accueillis fréquente la SIPFP(138 en 2016).

Besoins des jeunes

Sur l'exercice 2016, les 151 jeunes se répartissent comme suit :

- 59 jeunes, garçons et filles sont suivis en internat, dont un peu moins de la moitié en appartements ou pavillons situés à l'extérieur de l'établissement ;
- 92 jeunes garçons et filles, font l'objet d'un accompagnement dans le cadre du semi-internat ;
- 138 jeunes relèvent de la SIPFP de l'établissement.

↳ Actions éducatives et pédagogiques

L'équipe pédagogique :

L'Education Nationale met à disposition de l'IME 5.5 postes d'enseignants et 0.5 poste de coordonnateur pédagogique.

En raison des temps partiels, l'équipe est composée de 7 enseignants.

Cinq enseignants possèdent le CAPASH et deux enseignants sont professeurs des écoles non spécialisés.

Une enseignante travaille à l'extérieur de l'établissement, dans une classe délocalisée au collège Charles Rivière d'Olivet.

Un temps plein d'enseignant représente 24 heures de présence face aux élèves par semaine (+108h). Les enseignants participent aux réunions d'équipe (2h/semaine) et aux réunions pédagogiques (0.5h par semaine). Ils sont sous l'autorité hiérarchique du DSDEN Loiret ASH et sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de l'établissement.

La coordination pédagogique représente 803.5 heures annuelles.

Objectifs prioritaires :

Les objectifs prioritaires de l'Unité d'Enseignement sont :

- Valider les compétences du socle commun
- Favoriser l'accès à une attitude citoyenne
- Elaborer des outils pour accompagner le projet de vie
- Développer l'ouverture sur le monde

Ces objectifs sont déclinés dans le projet d'Unité d'Enseignement 2016-2019.

Les axes de travail sont mis en œuvre en lien avec le projet thématique commun qui est cette année « la vie sur Terre ».

Elèves accueillis :

L'Unité d'enseignement de L'IME de la Source accueille des jeunes de 12 à 20 ans présentant des troubles des fonctions cognitives avec ou sans troubles associés.

- Présentation des élèves :

D'après l'enquête 32 relative à la scolarisation en établissement spécialisé des élèves, parmi les élèves accueillis cette année:

- 76 % des élèves étaient scolarisés à l'IME l'année dernière
- 8 % étaient scolarisés dans un autre EMS
- 5 % étaient scolarisés en ULIS école
- 5% étaient scolarisés en ULIS collège
- 2% bénéficiaient d'une scolarité partagée IME/ULIS
- 2% étaient déscolarisés
- 1% était scolarisé en SEGPA
- 1% était scolarisé en établissement hospitalier

Les élèves ont un niveau scolaire équivalent à :

Moyenne section	Grande section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	2nd degré 1er cycle SEGPA
1%	2%	20%	27%	18%	22%	2%	8%

Modalités de scolarisation :

- **Scolarité au sein de l'IME :**

Pour l'année 2016-2017, 121 élèves de l'IME sont scolarisés au sein l'Unité d'Enseignement. Tous les jeunes de moins de 17 ans bénéficient d'un temps scolaire. D'autres élèves sont scolarisés à l'IME mais appartiennent à un autre établissement (ITEP, autre IME, SESSAD Pro), notamment dans le cadre du CFAS et du dispositif ACP.

Cette année, 14 élèves sont rattachés au dispositif ACP (Action de Construction de Projet) et 18 élèves sont en formation CAP (Antenne CFAS) dont 3 n'ont pas de contrat.

- **Scolarité en dehors de l'IME :**

17 élèves de l'IME sont scolarisés dans une classe externalisée dans un collège accompagnés d'une enseignante et d'une éducatrice spécialisée. Ils bénéficient de temps d'intégration (anglais, musique, EPS, physique-chimie, arts plastiques, technologie, robotique) avec des collégiens.

Trois élèves bénéficient d'un temps partagé IME/ULIS. Ils sont scolarisés au collège et viennent sur l'IME pour les temps éducatifs.

Deux élèves sont pris en charge dans un CFA extérieur à l'IME.

Mise en œuvre du projet pédagogique :

Les évaluations diagnostiques, les ESS et les réunions de synthèse-projet permettent l'élaboration et l'évaluation des projets personnalisés de scolarisation des élèves. Des bulletins scolaires sont également transmis aux familles au cours de l'année pour les informer des compétences travaillées en classe.

Le temps indicatif d'accompagnement pédagogique est fixé en fonction de l'âge mais également de chaque projet personnalisé :

- 12 heures en moyenne par semaine pour les 12-14 ans
- 9h par semaine pour les I.D (14-16 ans)
- 6h par semaine pour les 16+ dont ACP (16-18 ans)
- 3 heures pour les sortants (18-20 ans) volontaires
- 7h30 toutes les 2 semaines pour les CAP APR et 12h30 toutes les 2 semaines pour les élèves en CAP Agricole

Outre les temps de vie quotidienne et de loisirs, l'encadrement éducatif et technique assure l'initiation à une première formation professionnelle au travers de :

- les ateliers de préparation au travail posté,
- les ateliers de horticulture :
 - Jardins Espaces Verts,
 - atelier Floriculture,
 - atelier Travaux Paysagers,
- les ateliers Agent Polyvalent de Restauration et de collectivités,
- Atelier polyvalent autour du jardinage / bois
- Atelier Bâtiment
- L'activité Protection Santé Environnement,
- Le restaurant d'application portant le nom de Resto I.M.E.

Sont par ailleurs proposés différents stages collectifs ou individuels, accompagnés ou non, en entreprise de milieu ordinaire et de milieu protégé (ESAT), en foyer de vie.

L'établissement accompagne les jeunes qui le souhaitent et le peuvent dans leur projet de formation professionnelle qualifiante et d'insertion à l'emploi aux travers de différentes prestations.

- Une Action dite de Construction de Projet (ACP) propose chaque année à une dizaine de jeunes, âgés de 15 à 18 ans, un appui technique et humain à la construction et la mise en œuvre de leur projet professionnel
- Le Centre de Formation des Apprentis Spécialisé (CFAS) de l'I.M.E permet à une vingtaine de jeunes de bénéficier chaque année d'une formation professionnelle diplômante de niveau V. (CAP d'Employé Technique de Collectivité, Assistant Technique en milieu familial et collectif. Agent Polyvalent de Restauration, CAP de horticulture : cultures florales, travaux paysagers, pépinières.).
- Un travail en partenariat avec les différents CFA du département offre également la possibilité de se diriger vers d'autres secteurs d'activité comme la vente, la cuisine, la peinture-carrosserie, le bâtiment, l'installation sanitaire ou encore la fleuristerie.

Les professionnels proposent un panel d'activités éducatives variées :

- Activités du mercredi après-midi : découverte de la ville, VTT, Club Sport, Piscine, Activités manuelles, Recyclage et Théâtre.
- Autres activités de la semaine : cuisine, activités créatives et manuelles, autonomie dans les transports, judo, esthétique, art floral, poterie, pyrogravure, jeux de société, médiation animale, activité "espace-temps", activités culturelles, journal de l'IME, randonnée, aviron, citoyenneté, expression corporelle, land'art, blog, vie quotidienne, jardin, î

Citons également, pour son originalité, le foyer socio-éducatif géré par trois éducateurs. Le foyer se veut une instance de création et d'organisation de prestations de loisirs événementielles dans et hors les murs de l'établissement. Ses prestations assurent pour l'essentiel son financement.

L'établissement propose une offre d'hébergement diversifiée :

- au sein de l'IME, deux groupes mixtes de 18 enfants chacun : le groupe *garçons/filles* accueillant les jeunes jusqu'à 16 ans, et le groupe *Mixte*, de 15 à 19 ans.
- six appartements intégrés à la communauté urbaine, proches de l'établissement, dont l'un réservé aux permanences éducatives et d'accueil des jeunes, répartis au sein d'un seul immeuble, accueillant 18 jeunes de 16 à 20 ans. La capacité d'accueil de chaque appartement est de 3 à 4 jeunes.
- trois pavillons mitoyens, situés à 12 km de l'établissement, accueillant 12 jeunes de 16 à 20 ans, plus autonomes, en projet d'insertion.

L'internat est un outil d'intégration dont le rythme est modulable. Sur l'ensemble des 4 groupes d'internat, les équipes sont composées d'éducateurs spécialisés. La mixité de genre des équipes permet d'offrir des repères identificatoires et approches éducatives complémentaires. La demande d'internat peut émaner de la CDAPH, d'un autre établissement ou service, de la famille, du jeune, de l'équipe pluridisciplinaire de l'IME.

Le lieu de Médiation

Depuis le 17 janvier 2013, un accueil a été mis en place pour permettre aux jeunes en rupture avec leur espace de référence, en situation de « crise », de souffrance, de mal-être. Il a pour vocation un lieu d'écoute, de mise à distance, d'aide afin de pouvoir repartir apaisé, rassuré.

L'Espace de médiation est ouvert tous les jours de la semaine sauf le mercredi après-midi et sur les temps de repas. Trois personnes différentes (deux éducatrices spécialisées et une éducatrice art-thérapeute) interviennent dans cet espace.

Du 3 janvier 2016 au 23 décembre 2016, **55 jeunes** au total ont bénéficié du lieu de médiation, **comptabilisant 202 passages**.

Dans le détail, la fréquentation de l'Espace de Médiation pour la période de janvier à juillet se compose de 97 passages pour 30 jeunes. Certains ne sont venus qu'une seule fois tandis que d'autres ont eu des besoins plus importants avec plus de dix passages réguliers et espacés dans le temps.

Pour la période de rentrée, de la fin août à décembre, les passages sur le lieu de Médiation concernent 40 jeunes, (dont 13 ont été présents sur la même fréquence en début d'année) avec 105 passages pour cette période.

Les jeunes ont bien compris le rôle de salle de médiation, et quand ils viennent c'est souvent de leur plein gré. Nous essayons de faire plus de relais avec les autres professionnels de l'IME : certains collègues peuvent nous appeler en renfort, ou bien nous-mêmes nous faisons le lien avec les collègues, directement, ou par mail.

Globalement nous pouvons noter que les jeunes qui bénéficient le plus de cet espace sont majoritairement les plus jeunes de l'établissement (de 12 à 17 ans), peu de jeunes adultes, de 18 ans et plus, en ont besoin. Il est de plus assez compliqué de visionner leurs nombre de passages par tranches d'âge car beaucoup de jeunes changent de section après les vacances estivales.

Comme l'an passé, nous remarquons que certains jeunes avaient plus besoin de se réfugier dans ce lieu avant les vacances estivales et plus du tout après. Cela est aussi vérifiable pour certains qui en bénéficient plus au retour de vacances. Il apparaît que les changements de section amène certains à venir plus régulièrement en médiation.

Certains jeunes profitent régulièrement de ce lieu, quelques soient l'époque ou les adultes présents. La durée pendant laquelle ils ont besoin de cet espace est variable, certains jeunes peuvent y passer très peu de temps (quelques minutes) tandis que d'autres ont vraiment besoin d'un temps plus long allant jusqu'à plusieurs heures. Globalement les jeunes arrivent à retourner sur le lieu de prise en charge, ateliers, classe ou activité.

Certains refusent catégoriquement de venir en médiation. Il devient parfois difficile de gérer les jeunes qui errent dans l'établissement.

On remarque que c'est souvent les mêmes jeunes qui viennent par période, pour des problèmes relationnels avec les autres, ce qui les empêche d'être intégrés au groupe où ils sont pris en charge.

Nous avons moins de jeunes que l'an passé, qui viennent pour échapper à un temps de classe ou d'ateliers. Il semblerait que dans l'ensemble les jeunes ont compris que l'accès leur est refusé dans ces cas-là.

Selon les situations, le calme, la parole, le dessin, la musique, le chant, la lecture, les jeux servent de support pour aider à dépasser une crise, un moment de tension, une situation d'inquiétude ou à canaliser les émotions.

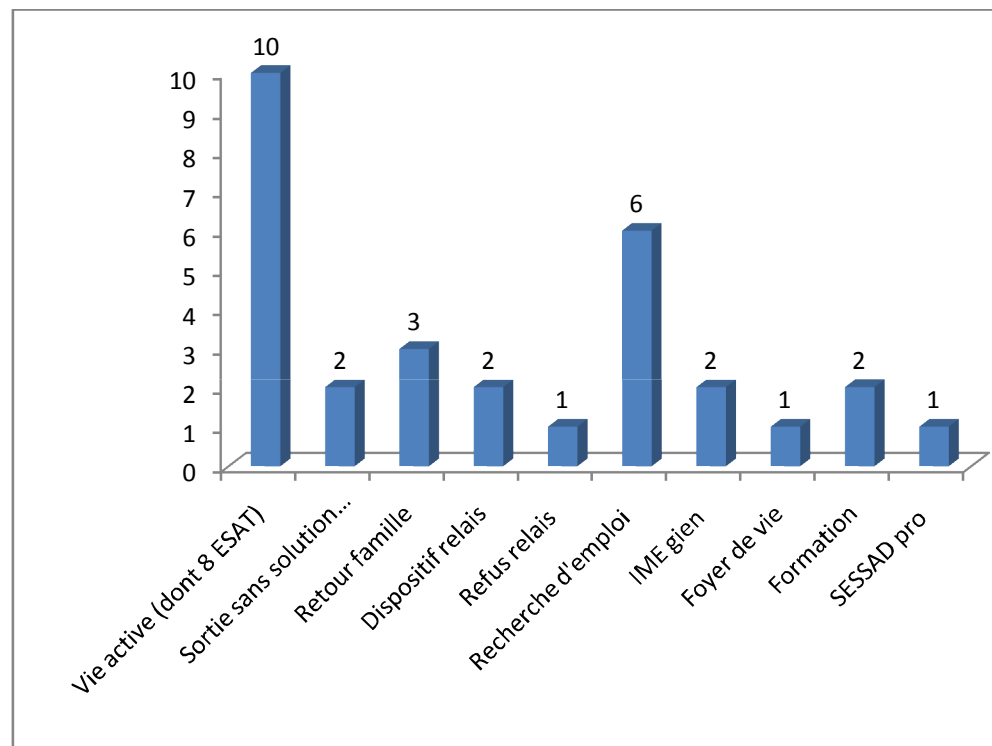
Pour améliorer cette prise en charge, un sac de frappe a été installé ; il est particulièrement bien investi.

Le service de suite

Le code de l'action sociale et des familles précise, dans sa partie relative à l'organisation des établissements accueillant des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles, que « L'établissement assure l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à sa sortie. Afin d'apporter son appui au jeune et à sa famille, en liaison avec les services administratifs et sociaux compétents auxquels il ne se substitue pas, il apporte son concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et l'insertion sociale.

Cet accompagnement est poursuivi sur une durée minimum de 3 ans » [article D312-18]

Au total, nous comptabilisons **30 sorties** en 2016.
Parmi ces sorties, **8** pour une admission en ESAT.
Ces sorties concernaient 18 garçons et 12 filles dont l'âge moyen était de 19,71 ans



↳ Actions thérapeutiques

Le médecin psychiatre, un médecin généraliste et un infirmier assurent les soins médicaux, la prévention et le suivi médical.

L'établissement offre également en interne des prestations d'orthophonie et de psychomotricité, en séance individuelle ou en groupe.

20 jeunes ont un suivi individuel en psychomotricité.

Un Groupe équestre, encadré par un psychomotricien et un éducateur spécialisé, s'adresse à des jeunes (5) ayant des difficultés de communication ou de relation avec les autres. La médiation par l'animal peut permettre d'améliorer cette relation à l'autre. De plus, tout l'aspect psychomoteur (tonus, équilibre, coordination, latéralité, rythme) est aussi travaillé.

16 jeunes ont un suivi individuel en orthophonie.

Après le départ d'une orthophoniste, nous avons encore à ce jour un 0.50 ETP d'orthophoniste vacant.

L'établissement permet également une prise en charge psychologique assurée par trois psychologues cliniciens.

Une cinquantaine de jeunes bénéficie d'un suivi individuel, généralement une fois par semaine. Selon les problématiques que les jeunes rencontrent et leur capacité d'élaboration, il est proposé soit un suivi psychothérapeutique, soit des entretiens de soutien.

Des jeunes peuvent également être reçus plus ponctuellement, notamment lors de la « permanence psychologique » au moment des récréations.

Le psychologue-référent participe au processus d'admission, dans la préparation en amont de la pré-admission, puis lors de rencontre avec le jeune et sa famille au moment de l'admission, puis éventuellement par la suite, seul ou avec un membre de l'équipe.

Ponctuellement, le psychologue-référent peut également rencontrer un jeune à sa demande ou à la demande de l'équipe, et maintenir le lien avec lui, notamment au travers d'un entretien entre deux réunions de synthèse-projet.

Le psychologue-référent échange avec des partenaires de soin, si le jeune en bénéficie à l'extérieur de l'établissement.

Il peut également participer à différentes réunions de concertation avec les différents partenaires.

Deux art-thérapeutes interviennent également sur l'établissement. Durant l'année 2016, 21 jeunes gens ont bénéficié de cette prise en charge en atelier d'art-thérapie, en prise en charge individuelle.

L'objectif de l'atelier d'art-thérapie est de proposer un espace thérapeutique de création où chaque participant peut peindre, dessiner, modeler et aussi parler, vivre dans un mouvement où se relance sa propre histoire. Le but étant de favoriser l'expression afin d'améliorer l'équilibre psychique en adaptant de façon souple et progressive des techniques artistiques aux motivations, capacités et moyens de la personne.

Des groupes thérapeutiques sont également proposés à des jeunes pour lesquels la relation duelle peut être compliquée. La dynamique du groupe participe aussi à la visée thérapeutique dans un cadre contenant de confidentialité.

Un groupe autour du conte « Jouons un Conte », co-animés par un psychologue et un orthophoniste, permettent, respectivement aux 5 jeunes concernés de ressentir, d'exprimer des émotions et des problématiques personnelles, avec la médiation du conte. Le conte va aider les jeunes à structurer leur pensée, à aborder un espace imaginaire de créativité. En s'identifiant à un personnage du conte, le jeune peut mettre en scène ce qui le touche effectivement. Ce médiateur propose ainsi de se confronter psychiquement aux différents fantasmes, avec une mise à distance des peurs et des angoisses. Suite au départ de l'orthophoniste, ce groupe a été arrêté en septembre 2016.

Un Groupe de parole, co-animé par un psychologue et une infirmière, regroupe 4 à 5 jeunes. Il s'agit de favoriser la prise de parole et l'écoute de l'autre dans un cadre sécurisant. Les sujets abordés sont apportés en priorité par les participants et si besoin par les thérapeutes. Le jeune est amené à être reconnu par le groupe et à reconnaître l'autre dans sa singularité.

Depuis septembre 2016, un groupe « Psychodrame » est animé le lundi après-midi par une art-thérapeute et un psychologue de l'établissement. Quatre jeunes sont inscrits.

Deux autres groupes thérapeutiques sont co-animés avec une psychomotricienne : « Corps en jeu » co-animé avec une éducatrice spécialisée, pour 6 jeunes, et « Corps et Santé » co-animé avec une éducatrice sportive, pour 6 jeunes.

Depuis novembre 2016, des groupes d'expression à la vie affective et sexuelle se sont mis en place à l'IME. Ils sont animés par 2 psychologues, 2 éducatrices et une infirmière qui ont été formées.

Ces groupes ont pour but de proposer à l'ensemble des jeunes de l'établissement, sur l'année scolaire, de participer à 5 ou 6 séances de groupe d'expression, d'échange et de partage sur le thème de la vie affective et la santé sexuelle.

Les objectifs du groupe d'expression à la vie affective et sexuelle sont, pour les jeunes, l'accès à une autonomie dans leur vie affective, ainsi que le développement des compétences et des aptitudes pour permettre l'émancipation du jeune dans le respect de la santé sexuelle. D'autre part, cet espace a pour objectif, également, la réduction des risques en permettant à chacun des jeunes de bénéficier de l'ensemble de ces droits tout en les protégeant.

Les intervenants ont pour rôle de favoriser, sans jugements et dans le respect de leur singularité, les échanges entre les jeunes et la réflexion afin qu'ils construisent leurs propres représentations de leur vie affective et sexuelle. En effet, le jeune en situation de handicap, comme tout un chacun doit pouvoir rester expert de sa propre vie et de son intimité, quel que soient ces pratiques tant qu'elles restent dans le respect de la loi.

Les deux axes principaux sont :

- l'information qui vise une qualité de vie un épanouissement et un bien être
- la protection au travers de la réduction des risques et des dommages.

Il s'agira d'accompagner les jeunes dans une réflexion entre eux afin de limiter les dommages et avoir les ressources nécessaires pour se protéger au travers d'une information sur les réseaux et s'épanouir dans sa vie intime.

Des groupes destinés aux familles sont également mis en place ; ils se réunissent une fois par mois :

- Un groupe de parole pour parents, animé par l'assistante sociale et une éducatrice spécialisée. Cet espace de parole permet à certains parents d'échanger entre eux, de percevoir qu'ils ne sont pas seuls à ressentir des difficultés. Chaque séance porte sur un thème préalablement choisi par les parents. Ce groupe est constitué en privilégiant les familles isolées de part leur situation familiale (mère au foyer, invalidité) et professionnelle (chômage, intérim). Un soutien leur est ainsi proposé autour de 2 axes : social et éducatif afin de les accompagner dans les démarches auprès des organismes compétents, qu'ils puissent envisager un avenir pour leur enfant ; les soutenir dans le quotidien et leur apporter réponses et conseils dans leur place de parents. Cinq à neuf familles y ont participé.
- Un groupe d'aide à la parentalité, animé par une psychologue et l'assistante sociale, offre aux parents un espace d'échange sur la notion de "être parent d'un enfant handicapé". Quatre à huit familles y ont participé.
- Un groupe "Accompagner un jeune adulte vers la sortie", animé par une psychologue et une éducatrice spécialisée, a pour but d'informer les parents sur les différentes possibilités de sortie et la vie citoyenne de jeunes adultes tout en travaillant l'acceptation de sa position d'adulte, ainsi que l'acceptation des limites de leur enfant liées au handicap.

➤ **Personnel**

Nous notons une grande stabilité du personnel.

Nous avons 2 départs en retraite en 2016.

Nous poursuivons l'accueil des stagiaires, c'est un axe important de notre travail.

Nous employons en 2016, 4 emplois à venir.

↳ **Perspectives**

En lien avec les préconisations du rapport d'évaluation externe, dans le cadre de la dynamique d'amélioration continue de la qualité, le Comité de Pilotage et les groupes de travail se sont poursuivis dans le cadre du plan d'action engagé.

5 axes de travail prioritaires travaillés à partir du COPIL ont donné lieu à des groupes de travail jusqu'en juillet 2016 :

- Le partage de l'information
- Les référentiels d'observation et d'évaluation des projets personnalisés
- L'Amision
- La majorité : anticipation et progression
- L'évolution de la population accueillie

Les prochains groupes de travail s'axeront sur l'évaluation interne qui débutera courant 2017.

Sur le plus long terme, dans le cadre du CPOM 2015-2019, nous continuons nos actions afin d'atteindre les objectifs fixés dans les différentes fiches actions :

- Dans le cadre de l'accompagnement à l'évolution du public accueilli dans une logique de parcours :
 - renforcer le plateau technique soin et des ateliers
 - dégager du temps en journée et lutter contre l'absentéisme (en adaptant le calendrier de fonctionnement)
 - optimiser l'accueil des jeunes d'un point de vue architectural
 - en lien avec le siège associatif et les autres IME des PEP, poursuivre le travail inter-IME au niveau associatif pour répondre au mieux aux besoins des jeunes et de leurs familles

- Dans le cadre du développement des coopérations territoriales et des partenariats :
 - Mettre en place des conventions avec les partenaires extérieurs de soin